

NORME INTERNATIONALE

ISO
105-E12

Deuxième édition
1987-12-15



INTERNATIONAL ORGANIZATION FOR STANDARDIZATION
ORGANISATION INTERNATIONALE DE NORMALISATION
МЕЖДУНАРОДНАЯ ОРГАНИЗАЦИЯ ПО СТАНДАРТИЗАЦИИ

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie E12:

Solidité des teintures au foulon: Foulon alcalin

Textiles — Tests for colour fastness —

Part E12: Colour fastness to milling: Alkaline milling

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est normalement confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour approbation, avant leur acceptation comme Normes internationales par le Conseil de l'ISO. Les Normes internationales sont approuvées conformément aux procédures de l'ISO qui requièrent l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

La Norme internationale ISO 105-E12 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 38, *Textiles*.

Cette deuxième édition annule et remplace la première édition (incorporée dans l'ISO 105-E: 1978), dont elle constitue une révision mineure.

L'ISO 105 a été auparavant publiée en treize «parties», chacune désignée par une lettre (par exemple «Partie A»), avec des dates de publication allant de 1978 à 1985. Chaque partie contenait une série de «sections» dont chacune était désignée par la lettre correspondant à la partie respective et par un numéro de série à deux chiffres (par exemple «Section A01»). Ces sections sont à présent publiées à nouveau comme documents séparés, eux-mêmes désignés «parties» mais en conservant leurs désignations alphanumériques antérieures. Une liste complète de ces parties est donnée dans l'ISO 105-A01.

L'attention des utilisateurs est attirée sur le fait que toutes les Normes internationales sont de temps en temps soumises à révision et que toute référence faite à une autre Norme internationale dans le présent document implique qu'il s'agit, sauf indication contraire, de la dernière édition.

Textiles — Essais de solidité des teintures —

Partie E12:

Solidité des teintures au foulon: Foulon alcalin

1 Objet et domaine d'application

La présente partie de l'ISO 105 spécifie une méthode destinée à la détermination de la résistance des teintures sur la laine ou sur les textiles contenant de la laine, à l'action de solutions de savon et de carbonate de sodium utilisées en foulage alcalin.

2 Références

ISO 105, *Textiles — Essais de solidité des teintures —*

Partie A01: Principes généraux pour effectuer les essais.

Partie A02: Échelle de gris pour l'évaluation des dégradations.

Partie A03: Échelle de gris pour l'évaluation des dégorgements.

3 Principe

Une éprouvette du textile, en contact avec des tissus témoins, est foulée dans un récipient contenant des billes en acier et une solution de savon et de carbonate de sodium. La sévérité du traitement est vérifiée par l'emploi d'un témoin de contrôle foulé dans les mêmes conditions. La dégradation de la coloration de l'éprouvette et le dégorchement sur les tissus témoins sont évalués avec les échelles de gris.

4 Appareillage et réactifs

4.1 Dispositif mécanique approprié (voir 8.1), comprenant un bain d'eau contenant un arbre tournant qui porte, radialement, des récipients en verre ou en acier inoxydable (de 75 ± 5 mm de diamètre et de 125 ± 10 mm de hauteur) d'une capacité de 550 ± 50 ml environ; le fond des récipients est à 45 ± 10 mm de l'axe de l'arbre. L'ensemble «arbre et récipients» est animé d'un mouvement de rotation à une fréquence de 40 ± 2 min⁻¹. La température du bain d'eau est contrôlée par thermostat pour maintenir la solution d'essai à la température prescrite ± 2 °C.

4.2 Billes en acier inoxydable, de 0,6 cm de diamètre.

4.3 Deux tissus témoins, chacun de 10 cm × 4 cm, l'un composé du même genre de fibre que le textile à soumettre à l'essai, ou, dans le cas de mélanges, du même genre que la fibre prédominante, le second composé de la fibre indiquée dans le tableau suivant, ou, dans le cas de mélanges, du genre de la deuxième fibre en importance, ou d'une fibre spécifiée par ailleurs.

Si le premier tissu témoin est	Le second doit être
coton	laine
laine	coton
lin	laine
viscose	laine
acétate	laine
polyamide	laine
polyester	laine
acrylique	laine

4.4 Savon, solution contenant 50 g de savon et 10 g de carbonate de sodium anhydre par litre. Le savon ne doit pas contenir plus de 5 % d'eau et doit être conforme aux spécifications suivantes, rapportées à la masse sèche:

- alcali libre, calculé en Na_2CO_3 : 3 g/kg maximum
- alcali libre, calculé en NaOH: 1 g/kg maximum
- matières grasses totales: 850 g/kg minimum
- titre d'acides gras mélangés, préparés à partir du savon: 30 °C maximum
- indice d'iode: 50 maximum

Le savon doit être entièrement dépourvu de tout azurant optique.

4.5 Témoin de contrôle: teinture de CI Acid Blue 7 (Colour Index, 3^e édition) sur tissu de laine (voir 8.2).